

peuple canadien en erreur sur ce qui est en jeu. Et je dirai qu'il le fait délibérément. Je ne viole ici aucun privilège, car cela a été dit à la télévision, non à la Chambre. Cette image déformée des faits a été présentée directement au peuple canadien. En ce qui concerne l'opposition, le premier ministre et ses collègues du cabinet ne vont pas leur faire accepter la chose.

Le gouvernement a à sa disposition l'arme de la clôture. Si le leader du gouvernement à la Chambre ou le premier ministre veulent l'appliquer, qu'ils aient au moins le courage de le dire, au lieu de recourir à la voie détournée qu'on propose. Qu'ils disent que le débat dure depuis trop longtemps; je préférerais certes cela. Je suis désolé pour Votre Honneur si leur admiration entière ou mitigée du régime britannique va rendre votre tâche difficile, parce c'est vous qu'ils chargeront de décider si le débat dure trop longtemps. C'est ce que fait votre homologue, au Royaume-Uni. Je me rends parfaitement compte que Son Honneur pourrait ne pas aimer cela. Moi-même, j'aurais trouvé extrêmement désagréable de prendre cette délicate décision. Elle ne lui est toutefois pas imposée par le gouvernement. Monsieur l'Orateur est indépendant. Nous voulons qu'il le reste et que le Règlement prescrive cette indépendance. (*Applaudissements*)

• (4.00 p.m.)

En toute déférence, je ne crois pas que ce sera le cas dans ce domaine. Cela dit, puisque je tiens à abrégier mes remarques, je dois revenir encore une fois sur ce que j'ai déjà dit. Nous convenons qu'il faut modifier le Règlement selon les nouvelles circonstances. On a fait beaucoup de propositions; j'ai signalé que certaines sont même beaucoup plus radicales que celles que nous étudions maintenant. Nous aussi, nous nous préoccupons de l'emploi judicieux de notre temps, comme l'a si bien dit hier le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous approuvons beaucoup de ces modifications; néanmoins, d'une façon générale, j'appuie sur «générale» parce que certains députés diffèrent d'avis sur certains articles—nous approuvons une bonne partie du rapport.

Qu'on me permette de revenir, monsieur l'Orateur, à un de mes premiers arguments. Le Règlement de la Chambre est une prérogative de la Chambre et non du gouvernement. J'ai l'impression que le leader du gouvernement à la Chambre ne l'admet pas, car c'est contraire à sa doctrine.

L'hon. M. Turner: Le député parle sans preuves.

L'hon. M. Lamberi: Je me contenterai de répondre au ministre de la Justice que je peux songer à 26 séances de comité qui ont donné lieu à de libres échanges de vues. L'optique dans laquelle le leader du gouvernement voit certains changements ne peut me donner une autre impression. Monsieur l'Orateur, les changements concernant le comité des délibérations et le comité des subsides sont tous imposés par le gouvernement.

Que ferons-nous à propos des subsides? Avant d'aller plus loin, j'aimerais faire un commentaire à l'intention du leader du gouvernement à la Chambre. Il a prétendu que l'ancien député de Winnipeg-Sud-Centre, qui représentait notre parti au comité des travaux, avait boycotté ce comité, façon d'insinuer que ce geste avait empêché l'application de l'article 15-A. C'est contraire aux faits, monsieur l'Orateur. Certains députés ici présents qui étaient membres de ce comité pourront le confirmer. Ils savent que le député Gordon Churchill de Winnipeg-Sud-Centre assistait toujours aux séances du comité des travaux; après tout, on n'a invoqué l'article 15-A qu'à une ou deux occasions. Le député s'est acquitté pleinement de ses responsabilités. J'admets que lorsqu'il était le leader de la loyale opposition de Sa Majesté à la Chambre, il avait décidé, de concert avec le leader du gouvernement, d'abolir, d'une façon générale, les rencontres des leaders des partis à la Chambre.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ils ne nous aimaient pas.

L'hon. M. Lamberi: Je n'entrerai pas dans les détails; le secret à garder posait quelques difficultés, par exemple. Je ne reviendrai pas sur le passé. Mais à l'égard de l'article 15-A, il est certain que l'ancien député de Winnipeg-Sud-Centre, notre représentant d'alors au sein du comité, s'est acquitté de ses fonctions fidèlement, suivant la lettre et l'esprit du Règlement. Je soutiens donc que le leader du gouvernement à la Chambre a fait cet après-midi de fausses assertions.

Et maintenant, voici ce que je veux signaler à l'égard des subsides: nous ne sommes pas d'accord, monsieur l'Orateur, avec le député de Winnipeg-Nord-Centre—et c'est peut-être sur ce point que nous nous séparons—lorsqu'il dit que le comité des subsides devrait disparaître. La Chambre n'est pas une usine à fabriquer des lois; elle n'a pas été conçue comme telle dans le passé et ne saurait l'être dans l'avenir. Une bonne partie des